



L'ÉTHIQUE AU SEIN DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le CIUSSS a la volonté d'assurer et d'améliorer de façon continue la sécurité et la qualité des soins et des services offerts à sa clientèle. Une des stratégies retenues est d'encourager le développement d'une culture et d'un leadership éthique dans l'ensemble des secteurs d'activités de l'organisation.

Le leadership éthique prend en considération trois grandes dimensions de l'éthique¹, soit :

- *L'éthique de la sollicitude* : Préoccupation réelle pour les autres, respect de la dignité de l'autre, prise en compte du contexte, préservation des relations;
- *L'éthique de la critique* : Découvrir les injustices et les groupes désavantagés, mettre en évidence les jeux de pouvoir, faire la promotion de l'équité, relever les conséquences injustes et non éthiques au sein de l'organisation;
- *L'éthique de la justice* : Les lois et les règlements, les standards de la justice : égalité dans les relations, participations et consultations démocratiques, équilibre entre le bien commun et les choix individuels.

Trois domaines de l'éthique sont mis à contribution :

- l'éthique de gouvernance;
- l'éthique clinique et de l'enseignement;
- l'éthique à la recherche.

L'éthique de gouvernance

L'administration d'un établissement public de santé et de services sociaux doit reposer sur un lien de confiance entre l'établissement et la population. Une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil d'administration (CA) pour garantir à la population une gestion transparente, intègre et de confiance des fonds publics. À cet égard, l'éthique de gouvernance est de

l'ordre du questionnement sur les grands principes de conduite à suivre, pour tout membre du conseil d'administration, et de l'identification des conséquences pour chacune des options possibles quant aux situations auxquelles ils doivent faire face. Ces choix doivent reposer, entre autres, sur une préoccupation d'une saine gouvernance, dont une reddition de comptes conforme aux responsabilités dévolues à l'établissement.

Le comité de gouvernance et de l'éthique du conseil d'administration veille à ce que soit adopté le cadre normatif requis au sein de l'établissement pour assurer la promotion et le respect des règles éthiques, dont :

- l'identification des valeurs organisationnelles et leur promotion;
- le choix des piliers dont celui de la *Qualité et sécurité* qui interpelle grandement l'éthique;
- le cadre éthique institutionnel qui vient guider les comportements et pratiques éthiques dans l'organisation;
- le code d'éthique qui guide les intervenants et partenaires dans les pratiques et les conduites attendues envers les usagers;
- la prise en compte des principes éthiques dans l'élaboration et l'actualisation des politiques et processus.

L'éthique clinique et de l'enseignement

Ce domaine de l'éthique s'intéresse aux enjeux et aux préoccupations qui surviennent dans le contexte des soins et services offerts à la clientèle, dans les interactions quotidiennes auprès des usagers et au cours des activités de supervision et d'enseignement. Il s'intéresse également aux enjeux de santé publique.

¹ Lyse LANGLOIS, 18 octobre 2012, Moncton, <https://fnscf.ca/wp-content/uploads/2014/05/le-leadership-ethique.pdf>, consulté le 28 août 2019.

Un modèle éthique a été adopté et des structures ont été mises en place pour répondre à l'ensemble de ces préoccupations :

- le Bureau du partenariat avec l'usager et de l'éthique (BPUE)
- le comité d'éthique clinique et de l'enseignement (CECE) sur lequel siègent des représentants des directions du CIUSSS, du CA et des usagers;
- six comités consultatifs éthiques, rattachés au CECE, qui représentent les différentes directions programmes.

La mise en œuvre du [modèle](#) permet de répondre aux objectifs suivants :

- promouvoir la réflexion éthique par la diffusion d'outils disponibles pour tous et par l'accessibilité à diverses activités de sensibilisation et de formation éthique;
- soutenir l'ensemble du personnel de l'organisation ainsi que les usagers et leurs proches qui ont des préoccupations d'ordre éthique en donnant accès à du soutien ainsi qu'à des consultations éthiques avec le CECE, en présence d'un expert en droit et en éthique;
- assurer l'intégration et la cohérence des meilleures pratiques éthiques en favorisant une approche multidisciplinaire et interdirections.

[Référence aux capsules et avis éthiques](#)

De plus, les principes de respect de l'autonomie, de bienfaisance, de non-malfaisance et de justice constituent pour notre organisation des [points de repère](#) additionnels à l'action et la prise de décision en présence d'un dilemme éthique.

Vous ressentez un malaise, un conflit ou une tension à propos des valeurs et des principes moraux? Vous questionnez le sens, le but ou les conséquences pour autrui de vos interventions? Vous vous demandez comment bien agir dans une situation difficile? Vous pouvez présenter une demande de soutien en complétant le [formulaire de demande](#), ou en vous adressant au BPUE 418 663-5000, poste 6505 ou bpue.ciusssncn@ssss.gouv.qc.ca.

L'éthique à la recherche

Ce domaine de l'éthique de la recherche s'intéresse au bien-être et aux droits des participants à la recherche, dans le cadre des études réalisées au CIUSSS.

Quatre comités d'éthique de la recherche sectoriels (CÉR-S) ont pour mandat d'approuver ou refuser les projets de recherche déposés au CIUSSS, qu'il s'agisse de recherches réalisées auprès des usagers, de membres du personnel ou par la consultation des dossiers des usagers. Les évaluations faites par chacun des CÉR-S reposent sur trois principes directeurs :

- 1) Le **respect des personnes**, qui reconnaît la valeur de chaque être humain, leur autonomie et leur liberté de choisir, d'où la préoccupation centrale du CÉR-S pour le consentement libre, éclairé et continu à la recherche;
- 2) Le **bien-être**, qui réfère à la qualité de vie des personnes dans tous les aspects de leur vie, dont la confidentialité et la protection des données et renseignements personnels, lesquels font partie de l'intégrité des personnes. Dans cette optique, le CÉR-S s'attardera aux risques et préjudices encourus par les projets de recherche, dont la sécurité des données des participants à la recherche;
- 3) La **justice**, qui exige de traiter les personnes de façon juste et équitable, notamment par la répartition des inconvénients et avantages de la recherche, dans un souci qu'aucun segment de la population ne subisse plus d'inconvénients ou ne soit privé des avantages de la recherche.

Chaque CÉR-S se réunit mensuellement pour évaluer les projets de recherche et doit s'assurer d'avoir le quorum à chacune de leur rencontre. Pour assurer le quorum, plus de la moitié des membres doivent être présents et doivent minimalement comporter : 1 membre spécialisé en éthique; 2 membres issus du domaine de la recherche; 1 membre spécialisé en droit; et 2 membres de la collectivité non affiliés au CIUSSS. Enfin, chaque CÉR-S relève du conseil d'administration (C.A.) de l'établissement et aucun cadre, gestionnaire, président ou membre du C.A. ne peuvent être membre d'un CÉR, afin d'assurer l'indépendance des CÉR-S.

Pour en connaître davantage : [Éthique de la recherche | CIUSSSCN \(gouv.qc.ca\)](#)